

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

M^{me} Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois
Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Achilles-
Cartier

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

M^{me} Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce

Le 24 août 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE239660001

Conclure une entente-cadre avec la firme TELECON inc. pour la fourniture de matériaux et de services de câblage en télécommunications pour une durée de 36 mois avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 4 282 949,11 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 23-19959 - (5 soumissionnaires).

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE239660001

Conclure une entente-cadre avec la firme TELECON inc. pour la fourniture de matériaux et de services de câblage en télécommunications pour une durée de 36 mois avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 4 282 949,11 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 23-19959 - (5 soumissionnaires).

À sa séance du 2 août 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 9 août 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Au cours de celle-ci, les responsables de la Division connectivité aux utilisateurs du Service des technologies de l'information ont présenté ce contrat pour la fourniture de matériaux et de services de câblage en télécommunications.

L'appel d'offres a été publié le 15 mai 2023. Alors que la durée devait s'étendre sur trois semaines, elle s'est plutôt prolongée sur 52 jours, à la suite de deux reports de date. Le nombre d'addenda publiés durant cette période s'élève à six et ce nombre s'explique, selon les invités, par la participation d'un grand nombre de fournisseurs peu familiers avec les règles de processus d'appels d'offres. Il y a eu 10 preneurs de cahiers des charges et cinq soumissionnaires, dont la firme TELECON inc., qui a présenté le prix le plus bas. Avec un écart de (-26,02 %) avec l'estimation et de 17,66 % avec le deuxième plus bas soumissionnaire, tout porte à croire, selon les invités, que la firme souhaite accroître sa part de marché.

Étant donné que l'écart est en faveur de la Ville, les responsables ont conclu en recommandant d'aller de l'avant avec le contrat à la firme TELECON inc.

Les explications étant à la satisfaction des membres, la Commission n'avait pas de question.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats a remercié les ressources de la Division connectivité aux utilisateurs du Service des technologies de l'information pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE239660001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.